

Le PRÉSIDENT: On aurait abrégé le débat en acceptant la suggestion de faire imprimer ces amendements proposés afin d'étudier un seul document. Nous avons perdu une demi-heure à discuter ces formalités qui n'ont aucune importance.

M. FULTON: On nous demandera peut-être d'accepter plus qu'une série d'amendements proposés. Nous avons un amendement proposé par la province de la Saskatchewan, et certains autres membres du Comité exprimeront peut-être le désir de voir comment apparaîtra le bill comprenant cet amendement. Je m'oppose à la motion proposant que le Comité approuve les amendements.

Le PRÉSIDENT: La motion ne propose pas que le Comité approuve les amendements; elle propose que le bill, incluant ces amendements, soit réimprimé pour l'étude que le Comité en fera après le congé de Pâques, alors que toutes les provinces nous auront fait part de leurs propositions. C'est uniquement à cause du côté plus pratique de cette façon de procéder, afin que le Comité puisse poser des questions, non au sujet d'un article déjà proposé auparavant, mais sur l'article tel que modifié selon la proposition du gouvernement.

M. FULTON: Ne pourriez-vous pas déclarer maintenant que nous demandons à M. Varcoe d'étudier le bill d'après les amendements proposés par le gouvernement et qui n'ont pas été imprimés dans le bill? Il n'y a rien qui nous empêche d'interroger M. Varcoe sur cela. Il n'est pas nécessaire que le bill soit imprimé à nouveau. Cela ne peut que soulever des malentendus de la part des provinces si elles apprenaient que les membres du Comité, avant même de les avoir entendues, s'étaient engagés à approuver les amendements.

Le PRÉSIDENT: Les provinces ont déjà reçu la lettre leur faisant part de l'intention du gouvernement de proposer ces amendements et nous n'avons suggéré de les imprimer que pour fournir au Comité un meilleur instrument de travail.

M. CROLL: Je crois avoir dit ceci: "Je propose que le bill soit réimprimé avec les amendements suivants." Voilà ce que j'ai proposé.

Le PRÉSIDENT: Voilà le point.

M. PEARKES: Monsieur le président, on nous a remis cette feuille contenant ces amendements il y a quelques jours. Si on entend qu'un bill soit réimprimé chaque fois qu'on proposera des amendements, il y aurait nouvelle impression à chaque séance du Comité. Je crois comprendre qu'on a proposé aujourd'hui un sous-amendement aux amendements précités. Il est indiqué sur la feuille que j'ai entre les mains: "La présente loi peut être citée sous le titre: *Interprovincial Rivers Act.*" Le parrain de cette motion propose un titre différent. On propose le titre *International River Act*, différent du titre indiqué sur la feuille que j'ai entre les mains. Il propose de plus des amendements à l'article 5. Je ne pouvais comprendre ce dont il s'agissait. Le ministre a signalé ce point lors d'une séance antérieure et nous ne l'avons pas par écrit.

L'hon. M. LESAGE: Je l'ai proposé à la séance suivante.

M. PEARKES: D'accord, mais nous ne l'avons pas par écrit. Nous ne ferons certainement pas réimprimer ce bill chaque fois que quelqu'un désirera le modifier. Après tout, il est avéré que le sous-comité directeur a accepté d'entendre, et vous avez déclaré que nous entendrions, le témoignage du sous-ministre de la Justice et j'espère que vous allez nous permettre d'y donner suite et d'entendre les témoignages.

Le PRÉSIDENT: J'espérais que vous nous permettriez d'y donner suite.

M. PEARKES: Écoutons le sous-ministre avant de proposer aucun amendement.